

2 rapporteurs spéciaux de l'ONU saisisent l'Algérie sur la condamnation de Said Djablekhir

La condamnation de l'islamologue Said Djablekhir à trois de prison ferme assortie d'une amende de 50 000 DA par le tribunal de Sidi M'hamed le 22 avril dernier, a fait réagir les rapporteurs spéciaux des Nations-Unies chargés des questions des droits de l'homme.

Ces derniers ont rendu public cette semaine, la lettre qu'ils ont adressée le mois d'aout, à l'Etat algérien dans laquelle ils qualifient de violations des droits de l'homme la condamnation de l'islamologue.

Dans leur document, le rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, et Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression demandent à l'Algérie de leur fournir toutes les informations relatives à la poursuite et à la condamnation de Djablekhir.

''Nous avons l'honneur de nous adresser à vous en nos qualités de Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, et Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, conformément aux résolutions 40/10 et 43/4 du Conseil des droits de l'homme'', lit-on dans le document.

« Veuillez clarifier précisément la procédure légale qui a été suivie pour instituer ce procès à l'encontre de M. Djablekhir, et en particulier les irrégularités qui semblent l'avoir sérieusement entaché, y compris l'absence d'audition du prévenu par le juge d'instruction alors que ce dernier aurait entendu les plaignants, la non-communication de la date du procès au prévenu, ainsi que la non communication des charges retenues contre lui jusqu'au jour fixé pour le procès. Veuillez expliquer en quoi ces pratiques sont compatibles avec les obligations'', ajoutent-ils.

[Lire l'intégralité du document](#)